

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025**

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le 24 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation : le 20 novembre 2025

**Etaient présents** : G. LEGRAND, P. COLMAN, E. DENIAU, B. TARRON, C. BARBIER, M.P. RENAUD, N. KALINOWSKI, D. PIGEAU, S. BOUDIN, M. DELARUE

**Absents** : G. PIEDOUX, K. LE GOVIC, A. GOBERT, E. PÉRON, R. VALLEE

**Secrétaire de séance** : P. COLMAN

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2025
2. Suppression de sept postes d'adjoint d'animation
3. Création de sept postes à temps non complet d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
4. Validation de la grille indiciaire pour le RIFSEEP et le CIA – Filière administrative
5. Validation de la grille indiciaire pour le RIFSEEP et le CIA – Filière technique
6. Convention avec le CPI (SDIS) pour mise à disposition du personnel communal
7. Décision modificative n° 3 au budget communal
8. Demande d'admission en non-valeur
9. Demande de participation pour le projet cinéma de l'école maternelle
10. Demande de prise en charge d'un séjour de classe de neige pour un enfant Chilleurois scolarisé hors commune
11. Proposition de prêt bancaire pour l'extension du cabinet médical
12. Demande de subvention DETR
13. Demande de subvention exceptionnelle pour la création de l'association des parents d'élèves « La Primat' »
14. Instauration d'un tarif communal pour une concession avec caveau au cimetière communal
15. Choix de l'entreprise pour aménagement de la Rue des Sablonnets
16. Choix de l'entreprise pour la mise en place de systèmes d'alarme dans les bâtiments communaux
17. Remboursement pour installation d'un miroir de sécurité
18. Instauration d'un règlement de prêt de matériel communal aux administrés et associations
19. Proposition d'opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité auprès de la CCDP
20. Charte de l'arbre

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil la suppression des points 2, 4 et 5 prévus à l'ordre du jour, ceux-ci étant soumis à un accord préalable du CST.

Le Conseil approuve ces demandes à l'unanimité.

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 octobre 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approver le compte-rendu du 13 octobre 2025.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **2. Création de sept postes à temps non complet d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de créer les emplois dont le maintien est nécessaire au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la modification des contrats et les besoins des services scolaires et périscolaires, il convient de créer les emplois d'Adjoint d'Animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet à raison :

- D'un poste à 28,00/35<sup>ème</sup>
- D'un poste à 23,50/35<sup>ème</sup>
- D'un poste à 18,80/35<sup>ème</sup>
- D'un poste à 16,80/35<sup>ème</sup>
- D'un poste à 15,50/35<sup>ème</sup>
- D'un poste à 9,00/35<sup>ème</sup>
- D'un poste à 6,80/35<sup>ème</sup>
- D'un poste à 6,00/35<sup>ème</sup>

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la création de ces huit emplois d'Adjoint d'Animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps Non Complet pour la nécessité des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** comme indiqué ci-dessus les huit emplois d'Animateur, de catégorie C, au grade d'Adjoint d'Animation relevant du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Territoriaux principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs à compter du 1er décembre 2025.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le tableau des effectifs s'établit ainsi à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 :

Emplois Au 1 <sup>er</sup> décembre 2025	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
<b>Filière Administrative</b>			
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	
Rédacteur	B	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
Adjoint Administratif territorial	C	2	
Adjoint Administratif territorial	C		1 à 17,50/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Technique</b>			
Agent de maîtrise principal	C		1 à 28,00/35 <sup>ème</sup>
Agent de maîtrise	C	1	
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1 à 28,00/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	1 à 28,00/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	4	
Adjoint Technique	C		1 à 7,50/35 <sup>ème</sup>
			1 à 15,00/35 <sup>ème</sup>
			1 à 4,00/35 <sup>ème</sup>
			1 à 9,50/35 <sup>ème</sup>
Jardinier (contrat de projet)			
<b>Filière Sociale</b>			
- A.T.S.E.M. Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 à 29,00/35 <sup>ème</sup>
- A.T.S.E.M. de 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 à 25,00/35 <sup>ème</sup>
- A.T.S.E.M. de 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 à 25,00/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Animation</b>			
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 à 18,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 28,00/35 <sup>ème</sup> 1 à 23,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 18,80/35 <sup>ème</sup> 1 à 16,80/35 <sup>ème</sup> 1 à 15,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 9,00/35 <sup>ème</sup> 1 à 6,80/35 <sup>ème</sup> 1 à 6,00/35 <sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation	C	1	1 à 28,00/35 <sup>ème</sup> 1 à 20,00/35 <sup>ème</sup>

### **3. Convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'un agent communal sapeur-pompier volontaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de mettre à disposition du centre de secours de CHILLEURS-AUX-BOIS un agent communal sapeur-pompier volontaire.

La Commune peut ainsi participer à l'effort de sécurité civile et faciliter la mobilisation des secours sur son territoire, notamment en journée lorsque la disponibilité des sapeurs-pompiers est la plus faible.

Monsieur le Maire présente ainsi le projet de convention qui fixe les modalités d'autorisation d'absence de l'agent pour les interventions opérationnelles pendant son temps de travail.

Il convient de préciser le nombre et la fréquence des autorisations d'absence pour intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la mise en place de cette convention.
- **APPROUVE** les termes de la convention de disponibilité pour un sapeur-pompier volontaire, à intervenir entre la Commune de CHILLEURS AUX BOIS et le SDIS du Loiret, concernant l'agent communal Monsieur Lucas GILET, tel que joint en annexe à la présente délibération.
- **FIXE** les modalités de disponibilité de l'agent pour une autorisation d'absence pour intervention opérationnelle pendant le temps de travail à raison, de 10 sorties par mois à hauteur d'une par jour maximum.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **4. Décision modificative n° 3 – Budget 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune.

Il est proposé les modifications suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chap 20 compte 202 : + 5 000 €	
Chap 21 compte 2135 : - 5 000 €	
Chap 21 - Compte 2188 : + 2 500 €	
Chap 21 - Compte 212 : + 1 000 €	
Chap 21 - Compte 2152 : - 3 500 €	

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chap 66 - Compte 66111 : + 2 000 €	Chap 73 - Compte 73123 : + 2 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder au transfert des montants comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

## 5. Demande d'admission en non-valeur – Budget 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la mise en non-valeur de titres irrécouvrables pour un montant de 918,49 € au compte 6542 correspondant à la liste n° 7816220632 arrêtée à la date du 13 octobre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 6541 au Budget Principal de la Commune.

## 6. Demande de participation pour le projet cinéma de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose la demande de l'équipe pédagogique de l'école maternelle de Chilleurs-aux-Bois relative à la mise en place d'un atelier pédagogique et culturel sur le thème du cinéma. L'intérêt de ce projet vise à développer la sensibilité artistique, l'expression orale et l'apprentissage des techniques d'écriture et d'image chez les élèves de l'école maternelle.

Le projet consiste en la réalisation d'un film d'animation en stop motion à partir d'un scénario créé par les élèves avec l'intervention d'un réalisateur. Le projet comprend trois phases : l'écriture du scénario, la prise de vue des scènes et la post-production (montage).

Le coût total du projet, incluant l'intervention des professionnels et le matériel pédagogique spécifique s'élève à 4 728,00 € TTC.

L'équipe pédagogique sollicite une aide auprès de la Commune de 1 500 €. Une demande de financement auprès du rectorat a également été demandé pour un montant de 1 788 €. Le reste sera pris en charge par la coopérative scolaire de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet cinéma proposé par l'école maternelle.
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2026 de la Commune, la somme de 1 500 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **7. Demande de prise en charge d'un séjour de classe de neige pour des enfants chilleurois scolarisés hors commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes d'aides financières ont été formulées par deux familles pour leurs enfants scolarisés hors commune devant participer à un séjour en classe de neige qui aura lieu du 5 au 11 janvier 2026.

Le coût total du séjour s'élève à 660,50 € par élève. Une subvention de 45,50 € par enfant est accordée par le Conseil Départemental, le reste à charge pour les familles est donc de 615,00 €.

Afin de permettre le départ des enfants et, comme pour les demandes déjà déposées au cours des années précédentes, Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge 50 % du reste à charge familial, soit une aide financière communale de 307,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** de participer au financement à ce séjour à hauteur de 307,50 € par enfant.
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2026 de la Commune, les sommes nécessaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **8. Extension du cabinet médical - Offre de financement bancaire pour un prêt de 230 000 €**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'extension du cabinet médical, il convient de souscrire un emprunt d'un montant de 230 000 €. Monsieur COLMAN informe le Conseil que les travaux se déroulent comme prévu au calendrier. La maçonnerie sera terminée fin décembre et la mise en place de la charpente débutera courant janvier 2026.

Différentes propositions de financement ont été établies par la Caisse d'Epargne, la Banque Postale et le Crédit Mutuel. Après analyse de ces offres, celle établie par le Crédit Mutuel apparaît comme la plus intéressante :

- Montant : 230 000 €.
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Taux fixe : 3,50 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Base de calcul : Taux fixe sur la base d'une année de 365 jours
- Remboursement anticipé : À tout moment, moyennant le calcul d'une indemnité correspondant à 5 % du capital remboursé, sous réserve d'informer la banque au moins 30 jours avant la date de prélèvement de l'échéance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
- Frais de dossier 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix du Crédit Mutuel comme partenaire financier pour l'emprunt bancaire.
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget de la Commune, les sommes nécessaires au remboursement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## 9. Demande de subvention DETR 2026 – Plan de financement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026 pour les travaux de requalification de la Place de Romand, de la Grande Rue et de la rue de l'Eglise. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 811 207,00 € Hors Taxes, soit 973 448,40 € Toutes Taxes Comprises.

Ce projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de travaux de requalification de la Place de Romand, de la Grande Rue et de la rue de l'Eglise pour un montant de travaux de 811 207,00 € Hors Taxes, soit 973 448,40 € Toutes Taxes Comprises.
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Travaux	625 607,00 €	750 728,40 €
Enfouissement réseaux aériens	91 975,00 €	110 370,00 €
Imprévus (5 %)	35 880,00 €	43 056,00 €
Frais annexes	5 000,00 €	6 000,00 €
Maitrise d'œuvre - OPC	52 745,00 €	63 294,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>811 207,00 €</b>	<b>973 448,40 €</b>

RECETTES	MONTANT
Etat (50 %)	405 603,50 €
Département (30 %)	243 362,10 €
Autofinancement	324 482,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>973 448,40 €</b>

- **SOLLICITE** une subvention DETR de 405 603,50 € auprès de l'Etat, correspondant à 50 % du montant du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

## **10. Demande de subvention exceptionnelle - Association des parents d'élèves « La Primat' »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention déposée par la nouvelle association de parents d'élèves, « La Primat » pour acquérir du matériel et lancer ses premières initiatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'année 2025 à l'association « La Primat' ».
- **DÉCIDE** d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

## **11. Instauration d'un tarif communal pour vente d'une concession avec caveau au cimetière communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune dispose d'une concession au cimetière sur laquelle un caveau a déjà été construit. Afin de pouvoir céder cet emplacement, il convient de fixer un tarif spécifique.

Ce montant sera à ajouter au tarif de la concession d'une durée de 15 ou 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **RETIENT** un tarif pour cette concession avec caveau à 900 €.
- **RETIENT** un tarif de 900 € pour la vente de ce caveau qui sera à ajouter au tarif de la concession d'une durée de 15 ou 30 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

## **12. Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la Rue des Sablonnets**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour effectuer les travaux nécessaires à l'aménagement de la rue des Sablonnets.

Trois propositions ont été reçues de la part des entreprises suivantes :

Nom de l'entreprise	Montant H.T.
BEAUCHE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS - INGRE	93 980,68 €
TRAUX PUBLICS DU LOIRET - SAINT JEAN DE BRAYE	100 000,00 €
MARGUERITAT TRAVAUX PUBLICS - CERCOTTES	105 917,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise BEAUCHE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS pour effectuer les travaux d'aménagement de la Rue des Sablonnets.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

### **13. Choix de l'entreprise pour la mise en place de systèmes d'alarme dans les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que, suite à une intrusion survenue en août 2025, la protection antivol des ateliers municipaux doit être revue.

Une réflexion d'ensemble a été engagée en parallèle afin d'optimiser et d'uniformiser les systèmes d'alarme dans l'ensemble des bâtiments communaux. Pour cela, des devis ont été sollicités auprès de différents prestataires, à savoir VERISURE, AVC SÉCURITÉ et SECURITAS TECHNOLOGY.

Après en avoir débattu, certains membres du Conseil émettent le souhait de solliciter GROUPAMA, assureur de la Commune, afin de permettre une comparaison supplémentaire.

En conséquence, il est proposé de reporter l'examen de ce point à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **14. Installation d'un miroir de sécurité Rue du Moulin de Pierre**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un administré demeurant Rue du Moulin de Pierre, qui sollicite la mise en place d'un miroir de sécurité face à son terrain afin de lui permettre une sortie en toute sécurité de sa propriété.

Monsieur le Maire propose que les services techniques communaux assurent la pose du miroir de sécurité et qu'en contrepartie cet administré rembourse un montant correspondant à la fourniture du miroir de sécurité, soit un montant de 285,28 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation du miroir de sécurité.
- **DEMANDE** le remboursement d'un montant de 285,28 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **15. Remboursement pour prêt de matériel communal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un administré a demandé le prêt du barnum communal pour lui permettre d'organiser un rallye bicyclette.

Il est proposé de facturer un montant de 100 € pour ce prêt de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le prêt de ce matériel en contrepartie d'une compensation financière de 100 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

#### **16. Opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité auprès de la CCDP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant du Président de la CCDP souhaitant que les communes, suite au transfert de la compétence PLUI, conservent leur pouvoir de police de la publicité.

Le Conseil valide cette proposition qui fera l'objet d'un arrêté municipal.

#### **17. Signature de la charte de l'arbre avec l'ARF et la Région Centre Val de Loire**

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Pierre RENAUD, conseillère municipale, qui informe les membres du Conseil Municipal de l'intérêt pour la collectivité de signer la convention de la charte de l'arbre avec la Région Centre Val de Loire et l'Agence Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes.

L'objectif de la charte est multiple, dont celui de prendre conscience qu'il est indispensable de préserver, protéger et de planter des arbres, afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique à court ou moyen terme.

**La charte engage la Commune signataire sur 6 points :**

- **engagement** à faire un inventaire du patrimoine arboré existant.
- **engagement à respecter** et à faire respecter les arbres existants en veillant en particulier à leur protection sur les chantiers et à inclure dans le PLU des règles de protection des arbres.
- **engagement à nouer** un dialogue avec les concessionnaires de réseaux pour un partage de l'espace permettant de planter des arbres et de les respecter.
- **engagement à développer** le patrimoine arboré et donc à planter de jeunes arbres en diversifiant les essences.
- **engagement à assurer un** entretien et un suivi régulier du patrimoine arboré
- **engagement à communiquer** sur la thématique de l'arbre : animations diverses, conférences, dialogue avec les riverains, mettre leurs noms sur les arbres pour que les habitants apprennent à les connaître, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la charte de l'arbre dont le modèle se trouve en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer la dite convention ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **Affaires Diverses**

- Monsieur le Maire informe que deux habitants de la Commune, Messieurs LE GOVIC et RENAUD, ont été récompensés pour le fleurissement de leurs terrains, par le jury départemental des villes et villages fleuris.
- Sébastien BOUDIN, au nom de l'association paroissiale, remercie le Conseil Municipal pour la subvention octroyée à leur association.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'association la Forestière pour la subvention octroyée également à leur association.
- Monsieur le Maire rappelle les dates des prochains évènements organisés sur la Commune :
  - Samedi 29 novembre à 10 H 30 pour l'opération 1 bébé, 1 arbre ainsi que la signature de la charte de l'arbre. Le rendez-vous est fixé aux ateliers municipaux.
  - Vendredi 5 décembre à 16 H 30 au cimetière pour la cérémonie en mémoire des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.
  - Samedi 6 et dimanche 7 décembre au Château de Chamerolles pour le marché de Noël de l'OMC.
  - Samedi 6 décembre à 16 H 00 au centre de secours pour la cérémonie de Sainte Barbe.
  - Samedi 6 décembre à 18 H 15, Place de Romand, pour la cérémonie de la Sainte Cécile, organisée par les musiciens de l'Avenir.
  - Samedi 6 décembre à 20 H 30 à l'église pour le concert du groupe « Les voix de Rivendell ».
  - Vendredi 19 décembre à 19 H 00 au restaurant scolaire pour l'arbre de Noël du personnel communal et de leurs enfants.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que des entretiens d'embauche sont en cours pour recruter une nouvelle secrétaire générale ainsi qu'une secrétaire pour un remplacement de 2 mois début 2026. Monsieur le Maire indique qu'un agent a été recruté à temps partiel au service Espaces verts pour renforcer l'équipe pendant une durée de 3 mois.
- Marie -Pierre RENAUD informe que les colis de Noël de nos anciens seront livrés en Mairie courant décembre et seront distribués entre le 19 et le 24 décembre.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 15 décembre 2025 à 20 H 30.

La séance est levée à 22 h 45.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie- Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	M. PIEDOUX Gilles  Absent	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine  Absent
Mme PIGEAU Delphine	M. BOUDIN Sébastien	M. GOBERT Aurélien  Absent	Mme PERON Emilienne  Absent	M. VALLEE Richard  Absent